

Luzarches, le 03 juillet 2017

**Compte rendu de la séance du  
30 juin 2017**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance et lors de l'appel : (19) :** M. Delrue, M. Richard, Mme Hoguet, M. Leygues, Mme Talazac, M. Valleteau de Moulliac, Mme Le Coz, Mme Opéron, M. Conseil, Mme Thievin-Dudal, Mme Sialelli, M. Bara M. Verry, Mme Hofheinz, M. Ceconi, Mme Lagrange, M. Camus, M. Leeuwin, M. Nowinski

**Absents (7) :** Pierre Stamm  
Gaston Bonin  
Gilles Bressy  
Amandine Diudat  
Aurélien Geerinck  
Stephane Decombes  
Rabha Hachem

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Délibération 2017-41 : Elections sénatoriales : élections des délégués des conseils municipaux**

Vu la loi n°2003-697 du 30 juillet 2003 portant réforme de l'élection des sénateurs,  
Vu la loi n° 2004-404 du 10 mai 2004 portant modification de l'organisation des élections sénatoriales,  
Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu la circulaire NOR : INT/A/1405029C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires  
Vu la circulaire NOR / INTA/ INTA/ 1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués et des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,  
Vu l'arrêté fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017,  
Vu le Code électoral,  
Vu le Code Générale des collectivités territoriales,  
Le Maire indique que, conformément aux articles L 284 à L 286 du Code électoral, le conseil municipal doit élire quinze délégués.  
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 15 délégués, en vertu de la liste proposée par Monsieur le Maire :

- Pascal Verry
- Eric Nowinski
- Arnold Leeuwin



- Valérie Hofheinz
- Rabha Hachem
- Stéphane Decombes
- Véronique Talazac
- Peggy Hoguet
- Marc Valleteau de Mouillac
- Caroline Thiévin Dudal
- Mourad Bara
- Gaston Bonin
- Franck Leygues
- Nathacha le Coz
- Damien Delrue

**Délibération 2017-42 : Elections sénatoriales : élections des suppléants des conseils municipaux**

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR : INT/A/1405029C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires

Vu la circulaire NOR / INTA/ INTA/ 1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués et des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu le Code électoral,

Vu le Code Générale des collectivités territoriales,

Le Maire indique que, conformément aux articles L 284 à L 286 du Code électoral, le conseil municipal doit élire 5 suppléants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 5 suppléants, en vertu de la liste proposée par Monsieur le Maire :

- Emmanuelle Lagrange
- Flavio Ceconi
- Eric Richard
- Jean Conseil
- Pierre Stamm

**La séance a été levée à 19h15**

Le Maire,  
**Damien DELRUE**

2